



**PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
Compte-rendu de la réunion du Bureau du 26 avril 2018**

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, FAUTRAT, LEVY. MM. BERTHELOT, BOURGEOIS, BOUVARD, BRUNEAU, CITRON, GUERINET, MAMEAUX, PETETIN, POISSON, ROUSSEAU, TARTINVILLE.

Autres personnalités : M. GUERIN, Conseiller départemental.

Absents excusés :

Bureau : MME CHANTEREAU, MM. MASSON, PICARD.

Autres personnalités : Mme GEORJON, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers, Mme DUBOIS, Député du Loiret, Mme BESNIER, Vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement Mme REYT, Conseil régional, M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, M. PAGE, Trésorier de Pithiviers, Mme PALMIERI Conseil départemental du Loiret.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 22 mars 2018
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale :
 - . Examen des dossiers de demande de subvention
- Guide des producteurs : choix des prestataires et demande de subvention LEADER
- SAGE Nappe de Beauce :
 - . choix du prestataire pour l'étude « Caractérisation de l'état quantitatif des ressources en eau du bassin du Fusin » et validation du plan de financement
 - . choix du prestataire pour l'étude « Estimation des débits biologiques minimum sur les cours d'eau du SAGE » et validation du plan de financement
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE souhaite la bienvenue aux élus et excuse Mme la Sous-préfète, qui quitte le territoire pour une prise de fonction en tant que Directrice de Cabinet du Préfet de la Marne, ainsi que Mme DUBOIS et Mme BESNIER, retenues par ailleurs.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente passe au premier point à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 22 mars 2018

Mme BEVIERE rappelle les principaux points à l'ordre du jour du Bureau du 22 mars : dossiers CRST, affermissement de la 3^{ème} année d'animation Natura 2000, choix du cabinet d'études pour l'état final des masses d'eau pour le contrat global, désignations des délégués pour les CSS VARO ENERGY et ISOCHM.

Mme BEVIERE précise qu'aucune remarque n'a été formulée en amont du Bureau. La Présidente ne relève pas d'observation en séance.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

- Vodka Faronville, M. Paul-Henri LELUC.

Création d'une distillerie, pour la production d'une vodka artisanale de haute qualité à base de pommes de terre, produite entièrement à la ferme (production de la matière première, transformation, distillation, stockage, mise en bouteille, commercialisation).

M. et Mme LELUC produisent des pommes de terre depuis près de 10 ans sur leur exploitation. Ils ont voulu trouver un débouché qui leur permettrait de diversifier les revenus de l'exploitation, de reconnecter l'agriculteur et le consommateur, et de mettre en valeur l'exploitation agricole.

L'idée de créer un spiritueux est vite devenue une évidence. Ils ont donc longuement étudié la faisabilité technique du projet. Une fois celle-ci validée, le développement croissant du secteur du spiritueux en France, l'expertise sur la culture de la pomme de terre et les connaissances pointues en commercialisation les ont confortés dans l'idée que ce projet pouvait être mené à bien.

En France, très peu de distillateurs ont choisi la pomme de terre comme matière première pour faire de la vodka.

Faronville est la seule vodka de pommes de terre dont la fabrication est totalement réalisée sur un même domaine, de la production de la matière première à la mise en bouteille.

Les maîtres d'ouvrage souhaitent réaliser une vodka d'excellence, pour se situer sur le créneau du haut de gamme. Pour cela, ils ont décidé d'investir dans un alambic très performant (alambic Stupfler) qui leur permet d'atteindre ce haut niveau d'exigence.

Le coût HT du projet s'élève à 140 456,51 €.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 140 456,51 €.

La subvention régionale demandée est de 30 000,00 € (plafond). Mme BEVIERE rappelle que ce plafond est augmenté avec les modalités de l'avenant 2 au CRST, le plafond étant de 10 000 € jusqu'à ce jour. Le porteur de projet et le PETR demandent une dérogation pour prendre en compte les nouvelles modalités des CRST, soit après validation de l'avenant n°2 par la Région.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- Acquisition de matériels pour la gestion différenciée des espaces publics de Bazoches-les-Gallerandes, Commune de Bazoches-les-Gallerandes.

Des démarches sont engagées au niveau européen (Directive cadre sur l'utilisation durable des pesticides) et au niveau national (plan Ecophyto 2018) pour une réduction de l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles. Les collectivités ont un rôle central dans cette utilisation à travers la gestion des espaces publics (parcs, voiries, ...).

Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et de celle des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux.

En 2017, la municipalité a décidé d'adhérer à la charte d'engagement des communes « objectif zéro pesticide dans nos villes & villages » (délibération n°23/2017). Deux organismes l'ont accompagnée :

- la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles)
- l'association LNE (Loiret Nature Environnement).

Cette démarche zéro pesticide est en cours de réalisation depuis 2017 et se prolonge en 2018.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte interdit l'usage des pesticides par les collectivités pour l'entretien des espaces verts et des voiries.

L'audit des pratiques préconise l'acquisition de matériel adapté (cf. rapport de préconisations de la FREDON) afin de pallier l'interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien :

- 1 broyeur à végétaux
- 1 débroussailleuse
- 1 désherbeur RIPAGREEN
- 1 binette à batterie

M. CITRON rappelle les actions engagées sur sa commune. Le matériel choisi tient compte des avis et observations du personnel du service espaces verts.

Le coût HT du projet s'élève à 30 978,81 €

Les dépenses éligibles s'élèvent à 30 978,81 €

La subvention régionale demandée est de 9 200,00 €, soit 30 % des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

M. BOURGEOIS indique que sa commune ne peut pas prétendre à des subventions AESN sur un projet de même nature, le montant des dépenses étant inférieur au plancher.

Il est alors évoqué la faisabilité d'un groupement de commandes à l'échelle de la communauté de communes, ou à l'échelle du PETR.

- Acquisition d'une herse étrille, CUMA du SANITAS.

La CUMA du SANITAS souhaite investir dans une herse étrille attelée derrière le tracteur. 4 adhérents de la CUMA, polyculteurs éleveurs, ont décidé de créer cette activité. L'objectif est pour eux de mieux gérer le désherbage de leurs cultures et de limiter l'utilisation de produits phytosanitaires. Le désherbage mécanique est l'un des leviers mis en avant par ces exploitants.

Depuis quelques années, la réglementation en termes d'utilisation de produits phytosanitaires s'est intensifiée. Des méthodes alternatives, plus respectueuses de l'environnement, se mettent en place. Parmi elles, le désherbage par herse étrille.

Les attentes environnementales des membres de la CUMA vont dans le sens de ces techniques plus respectueuses de la nature. Cet outil réalise le désherbage des cultures grâce à un système de dents.

Cet outil permet donc :

- de détruire mécaniquement des adventices sans utilisation de produits phytosanitaires
- d'éviter des éventuels phénomènes de résistance des adventices aux produits chimiques
- de limiter les risques de pollution des eaux souterraines par des produits chimiques ou des polluants.

Le coût HT du projet s'élève à 22 546,00 €.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 22 546,00 €.

La subvention régionale demandée est de 7 800,00 €, soit 35 % des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

Guide des producteurs : choix des prestataires et demande de subvention LEADER

Mme BEVIERE rappelle le report de cette délibération lors du Bureau précédent, l'ensemble des lots n'étant pas pourvu. La Présidente commente le tableau d'analyse des offres, en détaillant les différents lots, enquête et démarchage, intégration des informations dans la maquette du guide, impression et application smartphone. Elle donne ensuite les résultats des lots 1 à 3. Sont donc retenus l'Agence Louis XIV pour les lots 1 et 3 et la société IDB pour le lot 2 impression.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

SAGE Nappe de Beauce : choix du prestataire pour l'étude « Caractérisation de l'état quantitatif des ressources en eau du bassin du Fusin » et validation du plan de financement

Mme BEVIERE rappelle que les deux délibérations concernant le SAGE ont été reportées lors du Bureau précédent, les offres des bureaux d'études devant être étudiées par les services de l'Etat (DREAL, DRIE, AESN, AELB, AFB).

La Présidente rappelle que dans le secteur du Fusin, la méthode de calcul de l'état quantitatif des ressources en eau est régulièrement mise en cause par les agriculteurs et les irrigants. Neuf fois sur 10, ce territoire est en restriction par arrêté préfectoral. Cette étude, lourde, vise, entre autres, à mesurer les incidences de la suppression des captages proximaux sur ce territoire. A terme, elle pourrait justifier une modification du SAGE.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

SAGE Nappe de Beauce : choix du prestataire pour l'étude « Estimation des débits biologiques minimum sur les cours d'eau du SAGE » et validation du plan de financement

Mme BEVIERE précise que cette étude est faite à la demande des Agences de l'Eau pour démontrer et mesurer l'évolution de la faune et de la flore sur le territoire du SAGE.

L'offre précise une fourchette de prix, avec un maximum, car les choix techniques seront définis à l'issue de la tranche 1 de l'étude.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d’abstention – La délibération est adoptée à l’unanimité.

Affaires diverses

- Appel à candidature EDF.

Mme BEVIERE relate la réunion de l’association régionale des Pays et des Pôles (A3P) le 6 avril dernier. Le directeur régional d’EDF faisait l’annonce de recherche de parcelles d’au moins 10 ha, d’un seul tenant dans la mesure du possible, pour y installer des fermes photovoltaïques. Cette surface permet une bonne rentabilité de l’investissement. EDF recherche toujours, par ailleurs, des surfaces pouvant accueillir des panneaux photovoltaïques, du type toiture des écoles, salles des fêtes, entreprises, etc.

Mme FAUTRAT s’interroge sur la compatibilité avec le SCoT.

Mme BEVIERE répond que les fermes photovoltaïques ne sont pas directement évoquées dans le SCoT, mais que leur installation ne pourrait pas se faire sur des surfaces agricoles, ce qui serait confirmé par la CDPENAF.

Il s’agit ici de faire remonter le besoin d’EDF et de voir si des réponses peuvent être apportées sur le PETR. Des zones telles que des friches industrielles sont des espaces idéaux, mais il faut en étudier la faisabilité.

- Réseau numérique.

Mme BEVIERE revient sur la rencontre organisée à la demande de Mme la Sous-préfète avec le Département, pour étudier la compatibilité et la faisabilité de projets numériques sur le territoire du PETR, en lien avec le déploiement des réseaux numériques LISSEO et MEDIALYS, sous maîtrise d’ouvrage du Conseil départemental du Loiret.

Des projets locaux pourraient être financés via le contrat de ruralité. La carte transmise aux élus illustre le déploiement des réseaux. Si des besoins avérés sont remontés par les collectivités, le Département s’engage à étudier la faisabilité d’un réseau complémentaire, ou de prioriser son déploiement.

M. BRUNEAU évoque le site du nouveau siège social de la CC Plaine du Nord Loiret. La CC a étudié le coût de l’installation de la fibre sur le site. A ce jour, le coût paraît trop important, par rapport aux besoins.

David VOYER indique le contact de M. LEGROS, chargé de ce sujet au Département. Il serait intéressant de voir si une mutualisation pourrait être faite avec le nouveau collège et avec les entreprises situées dans la zone industrielle.

Mme BEVIERE évoque un projet mis en œuvre par la CC des Loges sur la zone de l’Evangile. Le réseau fibre a été réalisé par la collectivité, les entreprises participant respectivement au financement.

- GPEC T.

Mme BEVIERE rappelle que des entretiens se sont tenus le 18 avril dernier pour le remplacement de Michel LAZZARI, animateur de la GPEC T. Le jury porte un intérêt pour la candidature de Mme FELUT, qui répond, par son profil et ses expériences professionnelles, aux besoins du poste.

Le PETR reste cependant dans l’attente des subventions de la part de la DIRECCTE et de la Région, le coût de l’opération ayant augmenté par rapport au budget prévisionnel.

- Départ d’Olivier FLORINE.

Mme BEVIERE indique qu’Olivier FLORINE quitte ses fonctions mi-mai, pour rejoindre l’agglomération de Cognac. La procédure de recrutement est en cours pour son remplacement.

- Ateliers SCoT.

Mme BEVIERE revient sur les ateliers DOO qui se sont tenus cette semaine dans les trois communautés de communes. La majorité des points évoqués font consensus, comme la consommation foncière dédiée à l’habitat et aux services. La question des zones industrielles, et leur phasage de réalisation, interroge par rapport au SCoT. Le cabinet d’études doit apporter une proposition de rédaction permettant de rendre compatible l’ouverture de nouvelles zones ou l’échange de périmètre avec la nécessité de réduction de la consommation foncière sur les terres agricoles.

Mme BEVIERE insiste sur l’intérêt de l’entente économique pour répondre à ce type de questionnement, afin de fluidifier les relations entre les entreprises et les collectivités.

Une rencontre des trois présidents des communautés de communes apparaît nécessaire.

Une version V2 du DOO sera envoyée prochainement. Il est demandé de faire rapidement des retours sur ce projet.

- Dates envisagées pour les prochaines réunions.

Le prochain Bureau pourrait se tenir le jeudi 24 mai à 17h30 dans les locaux du PETR.

Un comité syndical serait organisé le 27 juin pour débattre et délibérer sur le projet final de DOO. Des réunions publiques (13 juin) précèderaient ce comité.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 18h40.

Monique BEVIERE, Présidente